

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Juillet 2006 - 1,50 €



N° 320

## SOMMAIRE

2

Compte rendu de la Commission exécutive du 19 avril 2006

3

Editorial

4/5/11

Retour sur le 48<sup>e</sup> Congrès de la CGT

6/7

Salaires 2006

8/9

France Soir

10

Assemblée fédérale du travail

12/13

Julien Guérin raconte son Front populaire

14

Solidarité avec Mumia ABU-JAMAL

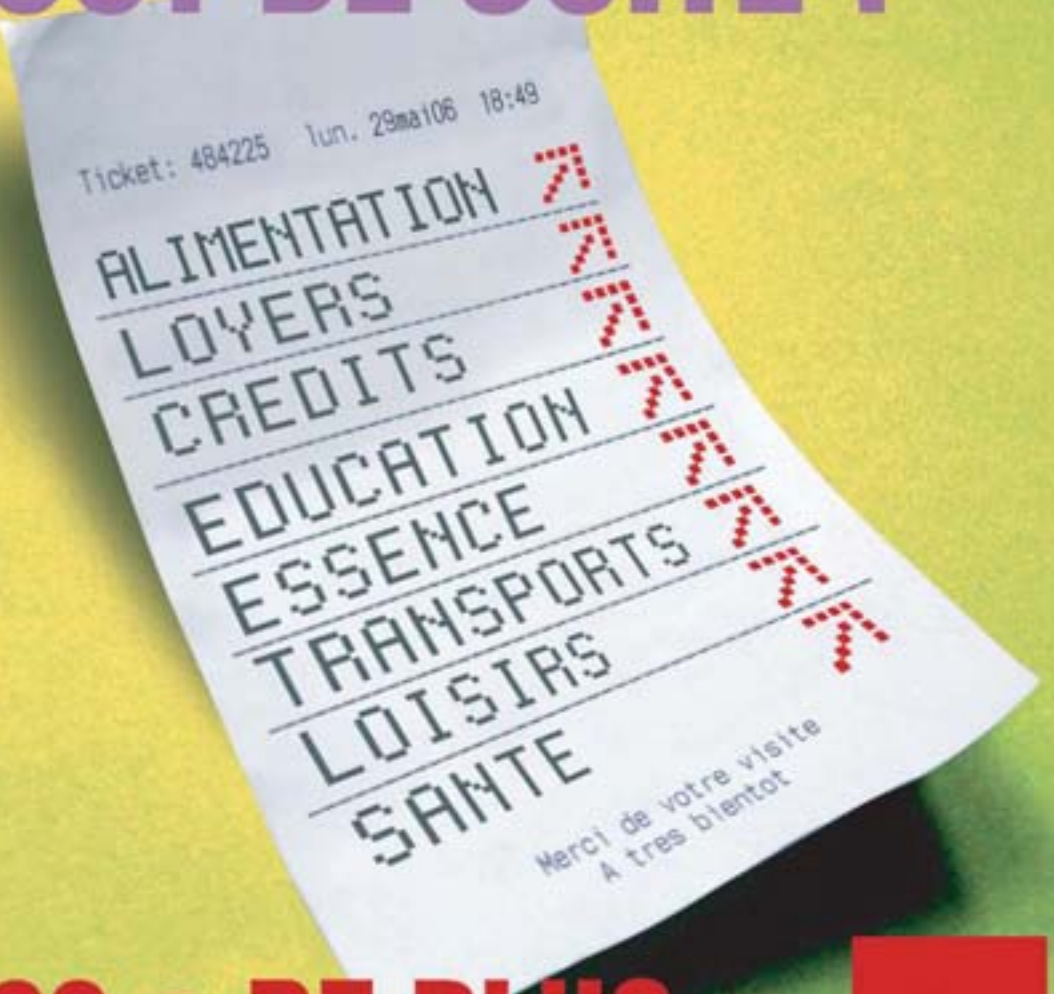
15

Brèves

16

Signons la pétition pour un Smic à 1500 €

# SMIC A 1500 € TOUT DE SUITE !



## 300 € DE PLUS POUR VIVRE DIGNEMENT





## Compte-rendu de la réunion de la Commission exécutive du mercredi 19 avril 2006

### Présents :

Akoun Pascal, Bartel Thierry, Bennaceur Abdelhakim, Doare Michel, Elbaz Cyril, Ferbos Jacques, Ferignac Gilles, Haimad Ameur, Korchia Nicole, Lesage Jean-Yves, Marechal Jean-Philippe, Meynard David, M'Saoura Ali, Norguez Marc, Parisot Bernard, Pavard Michel, Pinceloup Patrick, Rault Eric, Renault Julien, Thomas Flores Guillaume, Tidaf Mohamed, Vendanger Pascal.

### Excusés :

Amendolea Guisepe, Baudry Thierry, Bonhomme Gilbert, Bonis Serge, De Sousa Jean-Paul, Doare Patrice, Durin Jacques, Galluchot Gérard, Ghouini Djazi, Joseph Laurent, Jourdas Laurent, Le Bihan Martial, Lourdez Didier, Maisonneuve Yves, Marcuccilli Christian, Miquelestorena Michel, Noblet Bruno, Ropert Jean-Francois, Salaun Christian, Zemouli Eric.

### Président de séance :

Norguez Marc

### Rapporteur :

Maréchal Jean-Philippe

### Ordre du jour :

- échanges sur le congrès et pistes de travail (rapporteur : M. Norguez) ;
- préparation du 48<sup>e</sup> Congrès confédéral, examen des textes, dépôts d'amendements et mandatement de la délégation du syndicat (rapporteur : J.-P. Maréchal) ;
- questions diverses.

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite  
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.  
N° de Commission paritaire :  
0110 S 07117.  
N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce 75014 Paris -  
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication et de rédaction :  
Elbaz Cyril.  
Rédacteur en chef :  
Thomas Flores Guillaume.  
Comité de rédaction : A. M'Saoura,  
M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant,  
N. Bessemoulin, P. Le Cadre, Th. Fronty.



### France-Soir

La CE se prononce pour une motion de soutien à la rédaction de *France Soir* en lutte et appelle ses adhérents à ne pas distribuer le journal en cas d'édition pirate. En conséquence, un communiqué est adressé sur le champ dans les entreprises et nous restons très attentifs à l'évolution des événements puisque toute non parution a des conséquences sur la charge de travail, à la fois dans les imprimeries et dans les centres de distribution.

### 48<sup>e</sup> Congrès de la CGT

Le SGLCE sera représenté par 5 délégués sur les 1 000 qui assisteront au congrès confédéral à Lille. Pour rappel, les porteurs des voix du syndicat seront : Cyril Elbaz, Laurent Jourdas, Jean-Philippe Maréchal, Marc Norguez et Jean-François Ropert. Nous aurons à voter sur les rapports non amendables comme le rapport d'activité et le rapport financier ainsi que sur les documents d'orientation et la répartition des cotisations (amendables). Un dernier vote validera la composition de la future commission exécutive confédérale. Pour ce qui nous concerne, la CE décide de voter favorablement les rapports d'activité et financier. En revanche, concernant les documents d'orientation, les délégués se positionneront en fonction des amendements retenus par le congrès.

Nous rappelons que le SGLCE n'a pas émis d'amendement puisque la tenue de notre congrès à moins d'un mois de celui de la Confédération, pour des raisons internes, ne nous a pas permis d'en accomplir les préparatoires et donc, de faire remonter des prises de position.

Néanmoins, la résolution de notre CE concernant le référendum tout comme celles des UD franciliennes sur ce sujet doivent faire l'objet d'un débat auquel nous participerons puisqu'il n'a pas été possible de l'avoir au sein de notre fédération.

Nous voulons que la CGT ne soit pas absente des débats politiques qui préoccupent la société dès que ceux-ci ont des répercussions sur le monde du travail. C'était le cas du référendum, ce qui justifiait la posi-

tion du CCN et de notre organisation, tout comme les réformes sur les retraites, la Sécurité sociale ou le démantèlement législatif du Code du travail avec le CPE, CNE et tout autre contrat précaire.

La présence de la CGT dans la lutte contre le CPE a été de nature à amplifier le mouvement de révolte dans lequel nous avons pris toute notre place le 28 mars avec un arrêt de 24 heures de toute la presse, de nombreux débrayages dans le labeur et dans une journée d'actions le 4 avril.

La mise en avant du rapport de forces a permis d'ébranler les certitudes de ceux qui considéraient la lutte comme inutile du fait de la mondialisation. Forte de cette expérience, la direction confédérale doit s'emparer de cet élan pour créer des convergences syndicales et faire aboutir les revendications mises de côté devant un gouvernement qui a fléchi pour la première fois au cours de la mandature grâce à cette unité.

Le « tous ensemble » prend un sens qui devrait nous inspirer également. Ainsi, nous interviendrons sur le rapprochement des fédérations pour que nous avançons enfin sur la mise en place d'une vraie fédération de la Communication, porteuse de revendications.

Sur les finances, le SGLCE est d'accord sur le principe de la répartition au pourcentage qui permet de mettre en place une cotisation solidaire tout comme la dimension centrale du syndicat pour la répartition de la cotisation. Or, fixer à 33 % le montant restant au syndicat ne tient pas compte de nos spécificités de syndicat professionnel et régional au service de ses 3 500 adhérents.

En effet, le SGLCE assume à la fois des compétences liées aux UL et aux UD, tout comme des responsabilités fédérales. Priver ces organisations de notre activité aurait pour conséquence d'affaiblir le rapport de forces que nous sommes capables de mettre en œuvre. Nous sommes donc fondés à demander un aménagement de la règle présentée.

Enfin, la dimension territoriale est prise en compte puisque la commission chargée de travailler sur les cotisations a reconnu la spécificité des syndicats nationaux. En conclusion, il subsiste donc cette

marge de manœuvre pour notre organisation régionale.

Concernant les candidatures, la CE demande à ses représentants de voter pour une liste à l'image du salariat, à savoir plus une CE équilibrée entre hommes et femmes, cadres et non cadres, avec des jeunes et des immigrés. La CE regrette qu'il n'y ait pas eu de débat sur les candidatures présentées par la FILPAC.

### Actualités

#### SPPS

Nous nous félicitons de la victoire : les salariés de SPPS bénéficieront de la feuille de paie NMPP avec le statut NMPP. Cette mise en échec de la filialisation est la preuve que le rapport de forces permet de contrer les volontés patronales.

#### IN

La mobilisation dans le Val-de-Marne sur la charge de travail de l'imprimerie a permis d'obtenir le soutien politique des élus afin de tenter de sauver l'entreprise.

#### Presse informatique

La bataille contre la délocalisation de la charge de travail, avec l'appui des élus, permet de faire reculer le patronat. Partout ailleurs, les NAO doivent être activées pour réussir à porter l'exigence salariale.

La CE appelle aux candidatures pour siéger dans les commissions suivantes :

- *Livre parisien*,
- juridique,
- éducation syndicale,
- 50 / 60.

Celles-ci seront validées lors de la prochaine CE.

La CE met en place les collectifs transversaux avec :

- pour les employés, Laurent Joseph et Gérard Galluchot,
- pour les cadres, Cyril Elbaz,
- pour la maintenance, Gilles Férygnac et Jacques Durin.

La mise en place d'un collectif presse est à l'étude.

Dès à présent, une répartition des entreprises par secteur est mise en place pour structurer notre syndicat, conformément aux décisions prises lors de notre congrès.

Le Secrétaire Administrateur  
**Cyril ELBAZ**





# Encore une occasion manquée !

**M**ême si l'équipe de France de football a échoué en finale, le parcours du groupe « black blanc beur » aura été une aubaine pour ceux qui tentent de nous faire oublier les vicissitudes de la vie quotidienne.

Un seul mot d'ordre : « tous derrière les bleus ! » et avec cette déferlante médiatique, oubliés l'après CPE, les affaires médiatico-politico-financières, les mégas rémunérations des grands patrons, la loi Sarkozy sur l'immigration... Sont également relégués au second plan : le conflit israélo-palestinien et la souffrance du peuple Irakien... Envolés, les problèmes de fin de mois difficile.

Si l'événement est d'une portée planétaire, la débauche de moyens médiatiques interroge quelque peu ! Serait-ce le retour version modernisée des jeux du cirque pour calmer le peuple ?

Une fois de plus, la majorité des médias semble bien fâchée avec une expression pluraliste et libre de l'information et sur cet aspect, la presse écrite n'est pas en reste. Cette situation n'est pas inédite puisque déjà vue au moment du référendum sur la Constitution européenne. Ce qui vient d'arriver aux directeurs de Libération et de Paris Match n'est une bonne nouvelle pour personne ; cela confirme qu'une presse soumise au diktat de la publicité et des patrons des groupes industriels ou financiers qui la possèdent ne peut jouer son rôle, pourtant essentiel au débat démocratique.

Dans ce contexte où Internet et les gratuits changent encore plus la donne, les grandes

manœuvres, tant en presse qu'en labeur, se poursuivent (EMAP Mondadori, rapprochement HFM-Lagardère-Le Monde...). Même le SPP a changé de nom en se rebaptisant SPQN.

Face aux enjeux de la communication et de l'information, il nous faut dépasser les clivages catégoriels ou « de secteurs ». Le renforcement, le développement de la CGT dans tous les champs professionnels, la défense des intérêts de l'ensemble des salariés sans exclusive sont nos priorités.

C'est de cela que notre syndicat souhaite débattre avec ses propositions pour un syndicalisme unitaire en région parisienne.

Aux évolutions dans nos secteurs d'activité, il faut répondre par l'offensive et par le regroupement de nos forces CGT pour faire de nos diversités un atout.

En cette période estivale, l'histoire nous renvoie à l'été 36 et aux salariés découvrant timidement leurs premières vacances. Depuis l'instauration par le gouvernement du Front populaire des 15 premiers jours de congés payés, le nombre de journées a doublé et les vacances se sont démocratisées. Mais aujourd'hui, toujours plus de Françaises et de Français ne peuvent pas partir en vacances, dans la plupart des cas faute de moyens financiers suffisants.

Alors, que le SMIC passe à 1 500 € comme le revendique la CGT !

Une évidence !



Laurent Joseph  
secrétaire du Sglce



# Intervention de Marc Norguez au 48<sup>e</sup> Congrès confédéral

**N**otre syndicat, le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite, partage l'ensemble des orientations et décisions du 48<sup>e</sup> Congrès. Il est particulièrement intéressé par la 3<sup>e</sup> partie du document d'orientation. Concerné parce que notre syndicat est un peu particulier sur le plan structurel ; Mais cette particularité ne l'empêche pas d'être parfaitement bien dans et à la CGT.

Le SGLCE est un syndicat professionnel regroupant historiquement les ouvriers et depuis peu, l'ensemble des salariés du livre et de la presse de la région parisienne.

C'est un syndicat de 3 500 adhérents actifs qui, depuis de nombreuses années maintenant, connaît des débats difficiles et des divisions regrettables portant notamment sur la nature de son évolution. Lors de notre congrès, il y a un mois, nous avons très majoritairement confirmé notre volonté de développer une structure professionnelle, sur un plan local ou régional, pour notre branche, à condition qu'elle favorise l'activité syndicale à l'entreprise et la coopération avec les structures interprofessionnelles.

Du point de vue de ces deux objectifs, si nous sommes partis de loin, nous progressons chaque jour.

Le secteur de la communication tient un rôle social, culturel et démocratique toujours plus important qui doit être au cœur des préoccupations de toute la CGT.

Les nouvelles technologies, la numérisation et les nouveaux réseaux de communication bouleversent les formes de conception et de transmission de l'information et les métiers de celles et ceux qui la réalisent et la diffusent.

Nos professions du livre et de la communication écrite connaissent chaque jour ces bouleversements qui rendent nécessaire de travailler, comme le dit le paragraphe 89, pour « de grandes garanties collectives en lien avec le nouveau statut de travail salarié ».

Sans intervention syndicale forte, et en dehors de quelques « bastions provisoires », le secteur de la communication subit et subira comme ailleurs un développement de la précarité, une pression sur le statut des salariés et la disparition des garanties collectives.



Pour être à la hauteur, le document nous propose de réfléchir à une structuration autour de dix champs professionnels dont celui de la communication.

L'article 90 précise que « ces exemples ne préjugent en aucun cas du contour que pourraient prendre ces fédérations. Le champ d'activité est déterminé par les syndicats et validé par le CCN. Les fédérations, en concertation, auront à proposer les évolutions de structures nécessaires et les syndicats (point 91) doivent élaborer les pistes d'évolution de leur propre fédération en pleine connaissance de celles des autres fédérations et structures ».

Notre syndicat pense que la construction d'une fédération de la communication est à l'ordre du jour dans la CGT.

C'est nécessaire et cohérent d'un point de vue industriel, technologique et social.

Cette fédération devra concerner tous les champs et secteurs de la communication et se poser la question de la pertinence de la distinction entre les contenus et les contenants.

Je n'ai pas le temps de développer, dans le cadre de cette intervention. En un mot, il s'agit de construire la fédération de la révolution informationnelle.

Notre fédération, la FILPAC – qui a 20 ans cette année – a, dans la dernière période, décidé et réussi à élargir son activité dans des secteurs nouveaux pour elle

comme la publicité, ou de nouveaux pour la CGT comme la distribution non adressée.

Les autres structures professionnelles – qui pourraient constituer cette fédération de la communication – ont, elles aussi, pris en compte ces préoccupations dans leur réflexion.

Il y a un constat commun de besoins urgents d'évolution.

Les contours de cette fédération ne peuvent pas ici être fixés par un seul syndicat. Nous voulons simplement, aujourd'hui, mettre en débat ce grand projet car nous pensons qu'il est bon pour la CGT et les salariés concernés.

La construction peut être longue – raison de plus pour démarrer vite – mais pas forcément difficile car nous sommes d'accord sur l'essentiel et que, jusqu'à présent, nous avons su construire des démarches communes dans des domaines tels que la protection sociale ou l'instauration d'une nouvelle convention collective pour les distributeurs.

Nous sommes prêts à relever le défi que Bernard a développé lundi : « Nous n'allons pas demander aux salariés de s'adapter à la CGT, nous allons bouger la CGT pour aller vers eux ».

Lille - Jeudi 26 avril 2006





# De Lille à Paris

**A** l'origine, les camarades du Comité de rédaction du Livre parisien m'avaient demandé un bref compte rendu du 48<sup>e</sup> Congrès de la CGT. Mais les rigueurs des délais de parution m'obligent à écrire près de trois mois après la clôture des travaux du congrès confédéral. En quelques mots, que puis-je en dire ?

Le congrès a été riche du succès contre le CPE et des débats pour construire une CGT en phase avec le salariat de notre époque, marquée par les règles du capitalisme le plus débridé, utilisant toute la planète dans sa logique de profit. Depuis plusieurs décennies, en France notamment, le monde du travail a vu sa situation se dégrader. Le statut des salariés, les règles collectives qui les protègent, la réglementation du travail ont été attaqués par le patronat et les libéraux qui dirigent l'État et les considèrent, à juste titre, comme une barrière, une limite à tous les abus et à l'exploitation.

**Précaires, malléables, flexibles**, voilà comment les patrons et leurs serviteurs veulent le salariat en France, mais également en Europe et dans le monde.

En célébrant la victoire contre le CPE et en débattant d'un nouveau statut du travail salarié, le 48<sup>e</sup> Congrès a été au cœur des questions et des enjeux posés au monde du travail, et donc au syndicalisme.

La victoire sur le gouvernement et son projet de CPE a été celle de l'unité et de la détermination. Unité et détermination des salariés de toutes les générations, du secteur public comme du privé, unité et détermination des organisations syndicales de salariés qui avaient été mises à mal ces dernières années et des organisations de jeunes. Un succès important a été obtenu, une génération a découvert la lutte et la victoire, c'est encourageant pour l'avenir.

La CGT a été au centre de cette bataille. Elle a été le grand syndicat de lutte et de rassemblement qu'attendent d'elle celles et ceux qui souffrent et refusent de subir sans réagir. Mais notre confédération doit également, toujours pour répondre à ce qu'attendent d'elle de très nombreux salariés, mobiliser autour de propositions, de revendications fortes comme celle d'un nou-



veau statut du travail salarié. Évidemment, cette revendication ne doit pas éclipser les autres tout autant essentielles comme les salaires et l'exigence de **voir tout de suite le SMIC porté à 1 500 €**.

Sans reprendre ici tout le dossier de cette proposition centrale de la CGT, je remarquerai que les débats du 48<sup>e</sup> Congrès ont permis d'en préciser les enjeux et le contenu. L'objectif est bien la reconstruction de défenses collectives fortes, adaptées au travail salarié tel qu'il se vit aujourd'hui.

Ce droit à l'emploi, à la formation, à la Sécurité sociale professionnelle, aux loisirs et à la Culture doit retrouver sa place au cœur de la société. Cette démarche prend donc le contrepied de la logique libérale qui considère le travail salarié comme une « variable d'ajustement » qu'il faut réduire en permanence.

La revendication majeure de la CGT est bien tout le contraire d'un artifice que pourrait tenter de récupérer un candidat en manque d'arguments et qui tiendrait dans un carnet comme les tickets restaurant ou les chèques-cadeau.

À partir de notre objectif ambitieux, comparable aux réalisations de 1936 ou de la Libération, il nous faut construire plus précisément le contenu de notre revendication. **Le 48<sup>e</sup> Congrès a ouvert des pistes** mais ce sont aux syndiqués, dans les organisations de la CGT qui vont véritablement le construire.

Notre syndicat a sur la question des statuts et des conventions quelque expérience. Il la mettra dans les débats à la disposition de tous et participera pleinement à l'élaboration de ce projet qui doit aujourd'hui sortir des propos un peu généraux et entrer dans le concret.

Le congrès a également à traiter du fonctionnement et des structures de la CGT. Nous avons participé au débat en discutant de l'opportunité d'une grande fédération de la communication de la CGT. Nous nous sommes abstenus sur le système de répartition des cotisations car nous ne pouvons l'appliquer dans l'immédiat, bien que nous soyons en accord avec le principe et que nous souhaitons l'appliquer en faisant prendre en compte nos réalités (voir page 11).

**Le 48<sup>e</sup> Congrès a été utile à la CGT en précisant les orienta-**

**tions**, en recadrant les réflexions et en donnant à tous les militants des axes de travail syndical redynamisé.

À nous de les mettre en œuvre.

Depuis trois mois, beaucoup d'événements se sont déroulés dans notre profession. Notre journal syndical revient sur les principaux.

Je voudrais conclure en abordant les débats qui s'amplifient autour des structures syndicales et ce, à partir du projet de la Chambre typo. Les typos changent de métier ; ils veulent changer leur syndicat, c'est leur droit, même si leur projet peut se discuter. Le problème vient lorsqu'ils proposent une structuration syndicale régionale qui implique la scission syndicale au sein du SGLCE.

Le temps de ceux qui savent pour tous les autres est révolu. Et les conseillers ne seront pas les payeurs. Ceux qui risquent de payer les pots cassés sont les travailleurs, les syndiqués. Les imprimeurs rotativistes ont mis en débat dans leurs rangs la création d'un syndicat spécifique.

Cette création serait très pénalisante pour notre syndicat, le SGLCE et pour les rotativistes eux-mêmes. Tout pousse à l'unité à l'entreprise à Paris, dans la fédération.

Le SGLCE n'a qu'une orientation, celle de l'unité pour porter nos revendications et renforcer la CGT. Nous proposons de le faire dans un syndicat professionnel et régional, le syndicat du *tous ensemble*.

Le 48<sup>e</sup> Congrès, sa richesse, sa diversité et son dynamisme nous ont confortés dans cette voie.



# Pouvoir d'achat

**En lançant sa campagne pour un SMIC à 1 500 €, la CGT entend placer la revalorisation générale des salaires au cœur des revendications.**

**P**référé par le patronat comme une charge et bien souvent utilisé comme seule variable d'ajustement lors des plans dits « d'économie », le salaire est pourtant un élément déterminant pour la croissance et l'emploi. En effet, toute hausse du pouvoir d'achat a une portée positive sur la consommation des ménages, cette dernière contribuant pour plus de 50 % à la croissance française (2,5 fois plus que l'investissement).

Mais pour aborder la question des salaires, il convient d'examiner le niveau des rémunérations dans notre pays car, contrairement au discours répandu, la France se situe seulement au 14<sup>e</sup> rang européen pour le niveau du salaire médian alors que la rémunération moyenne des dirigeants français, elle, se situe au 1<sup>er</sup> rang.

## **Quelles négociations et quels indicateurs ?**

Dans les branches professionnelles, des négociations sont engagées depuis 2005 pour remettre les minima salariaux en conformité avec le SMIC. Les quelques avancées se révèlent insuffisantes et, en l'absence de mesures sur le fond comme l'exige la CGT, la dégradation du pouvoir d'achat de millions de

salariés risque fort de se poursuivre.

Cette perte générale de pouvoir d'achat est la conséquence de plusieurs années de modération salariale qui se sont traduites par une hausse du nombre des smicards (15 % du salariat). Mais cela tient aussi aux instruments de mesure statistique, notamment l'indice INSEE. Souvent utilisé par défaut (réévaluation des pensions, des allocations, des salaires...), cet indicateur ne peut se substituer à des notions de coût de la vie ou de pouvoir d'achat mieux adaptées.

À titre d'exemple, les loyers interviennent pour 6,1 % dans le calcul de l'indice, alors qu'ils représentent souvent 30 à 50 % du budget d'un smicard. Ces distorsions valent pour d'autres biens de consommation courante, comme le gaz. Mais au-delà des mécanismes de l'indice, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ainsi, sur les 12 derniers mois, les prix ont continué leur envolée : combustible liquide fioul + 28,1 % ; gaz + 22,9 % ; loyers + 3,6 %...

Cette réalité, accentuée par une précarité grandissante, entraîne toujours plus de salariés vers la pauvreté. D'évidence, c'est bien la rémunération du travail qui est résolument basse à l'inverse de celle du capital et des aug-

mentations pharaoniques des rémunérations des dirigeants des grands groupes.

Pour notre syndicat, la résolution adoptée lors du XIV<sup>e</sup> Congrès appelant à la mobilisation pour une véritable politique salariale s'inscrit dans un double objectif : la reconnaissance des qualifications et une juste rémunération.

## **Le point dans nos secteurs**

Dans quelques entreprises, la NAO\* a été l'occasion d'obtenir des plus salariaux.

Dans le labeur, l'accord de revalorisation des barèmes minima de 1,7 % doit être, pour les collectifs militants, l'opportunité d'exiger une hausse de tous les salaires.

En presse, l'accord salarial de 2006 s'est limité à la fixation d'un premier palier de 0,8 % en juin. Des discussions sont prévues pour finaliser la politique salariale. Même si l'indice des prix sert de référence, les négociations ne pourront faire l'impasse sur la notion de pouvoir d'achat des salariés.

Alors, rendez-vous est donné en septembre !

**Laurent JOSEPH**

\* négociation annuelle obligatoire



# Salaires

**Notre fédération a participé activement aux différentes négociations paritaires sur les salaires. Après plusieurs réunions, la FILPAC a signé l'accord du 16 mai 2006 instaurant une augmentation de 1,70 % des minima conventionnels.**

**L'application d'une telle augmentation n'ayant rien d'automatique, les salariés, avec leur syndicat, sont appelés à intervenir avec fermeté pour faire appliquer cet accord paritaire même si les salaires sont au-dessus des minima.**

## ACCORD PARITAIRE DU 16 MAI

### Politique salariale 2006

**L**es organisations signataires rappellent que le présent accord paritaire s'applique à toutes les entreprises et qu'aucun salarié ne doit être rémunéré en dessous du salaire minimum correspondant à son groupe ou échelon.

En outre, le présent accord paritaire s'inscrit dans le cadre du chantier de la rénovation de la convention collective et notamment, de la réorganisation des emplois de la classification.

La remise en cohérence des textes paritaires devra également s'attacher à réexaminer la définition des minima conventionnels et évaluer les écarts hiérarchiques procédant de la classification ainsi que de la grille de rémunérations.

Les organisations signataires demandent l'extension du présent accord.

#### Accord signé par :

- ✍ la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (FICG),
- ✍ le Syndicat national des Industries de la Communication Graphiques et de l'Imprimerie Françaises (SICO GIF),
- ✍ le Groupement des métiers de l'imprimerie (GMI),
- ✍ la Fédération des SCOP de la Communication,
- ✍ la Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication (FILPAC-CGT),
- ✍ la Fédération Communication Culture (CFDT),
- ✍ la Fédération Française des syndicats de la Communication Écrire, Graphique et Audiovisuelle (FC-CFTC),
- ✍ la Fédération du Livre CGT-FO,
- ✍ CFE-CGC industries polygraphiques.

Groupes et échelons	Salaires minima mensuels (152 h 25) au 1 <sup>er</sup> juillet 2006
I B	3 173 €
I A	3 094 €
II	2 539 €
III B	2 113 €
III A	1 658 €
IV	1 459 €
VC	1 337 €
V B	1 281 €
V A	1 266 €
VI B	1 256 €
VI A	1 247 €





# Les jours les plus longs

**Après trente cinq jours de grève et la confirmation par la Cour d'appel de Paris du jugement prononcé au tribunal de commerce de Lille, désignant le promoteur immobilier Jean Pierre BRUNOIS comme reprenneur du titre « France-Soir », les salariés, la rage au cœur assistent à la mise en œuvre du plan exécuté : 83 licenciements sur un effectif de 134 collaborateurs (dont 22 pigistes), absence d'accompagnement, plan social illégal, suppression des services politique, photo, culture, secrétariat de rédaction, documentation, diffusion, paie.**

**Ajoutons à cela que « France-Soir » étant en redressement judiciaire depuis le 31 octobre 2005, les salariés ne disposeront que de très faibles indemnités de licenciement.**

**Durant ce long mois de conflit, la section Messageries du SGLCE a refusé de distribuer un journal pirate rédigé par des non grévistes.**

**Le Livre Parisien a voulu en savoir davantage en posant quelques questions à Franck CARTELET, élu du SGLCE et à Christelle BERTRAND du SNJ-CGT.**

**Livre Parisien. :** Dans le précédent Livre Parisien, on avait assisté au départ de la grève reconductible votée à l'unanimité en réaction contre le jugement du tribunal de commerce de Lille attribuant la reprise du titre « France Soir » au promoteur immobilier Pierre Brunois. Certains ont dit que vous vouliez « choisir votre patron ». Vrai ou faux ?

**Ch. B. :** Nous n'avons jamais voulu choisir notre patron. La plupart d'entre nous ne partageaient ni les idées de Poligrafici, ni celles de Raymond Lakha. Or, nous ne les avons jamais empêché de diriger France Soir. Mais cette fois-ci, il s'agissait de la pérennité du titre. Jean-Pierre Brunois n'entendait garder que 30 journalistes. Impossible de faire un quotidien avec des effectifs inférieurs à ceux de 20 minutes. Comment vendre un journal payant moins bien fait qu'un gratuit ? Aujourd'hui les résultats sont là : 4 500 exemplaires sur Paris, 20 000 national. Nous souhaitons aussi défendre un modèle de presse généraliste surtout à l'approche d'échéances présidentielles aussi importantes. Enfin, Jean-Pierre Brunois arrivait entouré d'Olivier Rey, que nous avons entendu tenir des propos dignes du Front National et de François Mattei qui n'a jamais caché avoir travaillé pour le

journal d'extrême droite Minute. Il est aujourd'hui directeur de la rédaction. Bref, ce projet était indigent d'un point de vue industriel comme politique.

**L. P. :** Pendant cette grève longue d'un mois, de quelle manière s'organisaient les mouvements, comment étaient prises les décisions ?

**Ch. B. :** Les décisions ont toujours été prises en assemblée générale après des débats qui duraient parfois des heures. Les votes ont été faits parfois à main levée pour gagner du temps, mais tous les trois jours nous nous imposions de les faire à bulletin secret. En interne nous n'avions pas besoin de nous assurer de l'unanimité du mouvement mais il fallait en convaincre l'extérieur. Chacun des 112 salariés a participé personnellement au mouvement en collant des affiches, en allant manifester, en organisant un match de foot, en dormant chaque nuit au journal. Seuls 6 journalistes ont souhaité rejoindre Jean-Pierre Brunois, dans des locaux extérieurs, pour faire un journal. Ces derniers ne se sont pas gênés d'ailleurs pour nous insulter au téléphone, menaçant certains d'entre-nous d'être licenciés si nous ne les rejoignons pas. Nous avons encore les bandes sonores.

**L. P. :** La figure emblématique de Pierre Lazareff a symbolisé les aspira-

tions des grévistes à un certain modèle de presse. N'était-ce pas excessif, si l'on considère que l'homme de presse était opportuniste, qu'il a écarté les fondateurs pour imposer Hachette et que le titre, après une apogée des ventes à 2 millions, a décliné jusqu'à frôler la faillite ?

**Ch. B. :** Le nom de Pierre Lazareff a surtout symbolisé, pour nous, une époque. Un France-Soir qui tirait à plus d'un million d'exemplaires. Nous voulions que les gens se souviennent. Nous voulions que l'on n'enterre pas comme ça le symbole de l'âge d'or de la presse écrite. Katherine Lazareff est un jour venue spontanément à la rédaction. Elle n'en est plus repartie. Sa présence nous a beaucoup aidé à médiatiser notre combat et je l'en remercie. Vous faites référence à Lazareff le patron, mais il était avant tout journaliste, or ce sont les journalistes aujourd'hui que l'on chasse des rédactions. A travers lui, nous avons tenté de rappeler qu'un journal ne se fait pas sans plumes et sans cerveaux.

**L. P. :** Certains disaient que votre grève mettait le titre en danger, alors que les salariés de France-Soir faisaient grève parce qu'ils estimaient que c'était le choix du reprenneur qui mettait le titre en péril. Si l'on écoute





**les premiers, tout mouvement de grève concernant la presse devrait-il être proscrit ?**

**F. C. :** Je ne pense pas qu'il faut prendre ce raccourci et en déduire une condamnation de tout mouvement de grève. J'en déduis que ce mouvement a été très mal compris et surtout que la quasi totalité du Livre n'a jamais cherché à discuter avec les élus de France-Soir et encore moins avec les élus CGT... Pire encore, un certain nombre d'initiatives syndicales du Livre se sont réalisées sans que celui-ci ne se soucie des incidences négatives que cela entraînait sur ce conflit. Une grève aussi longue a certainement mis le titre en danger mais aujourd'hui avec le recul, on voit bien que les salariés avaient fait le juste choix de se battre pour l'avenir de leur journal. La nouvelle formule très people ne semble pas séduire et les lecteurs ont fait leur choix avec la presse gratuite.

**L. P. :** On a même entendu dire par certains détracteurs qu'ils étaient pris en otage par les grévistes de France-Soir, ça ne vous rappelle pas les commentaires du Journal Télévisé lors des grèves de transports ?

**F. C. :** C'est un comble ! La CGT prise en otage par un mouvement social, on aura décidément tout entendu durant ce conflit. Je voudrais seulement rappeler que les véritables otages sont les 83 salariés qui ont injustement perdu leur emploi dans la plus profonde indifférence.

**L. P. :** Comment expliquer notre incapacité à proposer aux salariés de la presse un règlement global de ce conflit, qui tienne compte des intérêts de tous, « du journaliste jusqu'au kiosquier » ?

**F. C. :** Alors que les structures syndicales du Livre sont en pleine mutation et que les choses semblaient avancer positivement en presse, il aurait été logique que les salariés de France Soir soient écoutés et compris. Un syndicat moderne et solidaire aurait de toute évidence dû saisir l'opportunité, mais les vieux réflexes ont une nou-

velle fois perturbé les esprits. On a même pu lire dernièrement dans L'Impac que la grève était menée par des « salariés assurés d'un reclassement », ce qui traduit une méconnaissance totale du dossier et du désarroi des 83 licenciés. L'avenir de la CGT ne pourra passer que par un lien fort unissant les sites éditoriaux et leur centre d'impression. Le conflit France Soir restera une expérience unique pour cette rédaction qui n'a jamais été aussi unie. Malheureusement, les forces syndicales n'ont pas fonctionné et je crains que France Soir n'ait plus de nouvelle chance.

**L. P. :** Quelle est la responsabilité du SPP et du Ministère de la culture dans ce naufrage ?

**F. C. :** Nous souhaitons qu'un maximum d'initiatives soient prises pour garantir le



sauvetage de l'un des derniers quotidiens populaires mais il n'en n'a rien été. Le SPP et le Ministère de la culture sont restés particulièrement hermétiques au dossier France-Soir. L'état a, depuis de longues années, participé au financement de départs anticipés dans la profession censés assurer un développement de la presse, alors pourquoi n'a-t-il rien fait pour la sauvegarde d'un titre emblématique comme France- Soir ?

**L. P. :** Quel est, à votre avis, l'avenir de la CGT dans les sièges éditoriaux ?

**F. C. :** Je pense que la CGT pourrait jouer un rôle majeur dans les sièges éditoriaux mais il faudra dans l'avenir que les divisions syndicales s'estompent. Les nouvelles responsabilités professionnelles des ex-ouvriers du Livre ne peuvent

plus fonctionner avec un syndicalisme corporatiste, « à l'ancienne » bridant toutes formes d'ouverture. Cette évolution syndicale doit avoir comme principal objectif la solidarité. Nous l'avons réalisé à France-Soir durant ce long conflit avec l'ensemble des catégories professionnelles et c'est ce qui a permis d'obtenir cette dynamique que l'on n'avait pas vue depuis longtemps en presse parisienne.

**L. P. :** Vaille que vaille, le journal sort à nouveau, que pensez vous de la nouvelle formule ?

**F. C. :** Le France-Soir que nous connaissons a disparu et Jean-Pierre Brunois a dévoilé sa nouvelle maquette très inspirée des tabloïds anglais. D'un point de vue graphique, je la trouve plus originale, plus gaie et laissant une plus grande place à la création mais son gros défaut reste son contenu. Les papiers sont trop courts et laissent trop peu de place à l'explication de l'actualité.

**L. P. :** Quel est le bilan du conflit ? Combien de salariés sont repris ? Que deviennent les autres ?

**Ch. B. :** 51 salariés ont été repris par Jean-Pierre Brunois mais 21 ont déjà fait valoir leur clause de cession. C'est-à-dire qu'ils partent dans les mêmes conditions que les

licenciés. Certains auraient voulu rester car le marché du travail n'est pas florissant. Mais l'accueil par les vigiles qui suivaient les salariés pas à pas sur le plateau, les insultes et les menaces de mise à pied ont eu raison des meilleures volontés. Sur les 10 journalistes restants : 6 sont des amis de Brunois... Deux personnes, dont un seul journaliste, ont pour l'instant retrouvé du travail. Malgré tout, je crois que nous sommes tous fiers d'avoir mené ce combat jusqu'au bout au détriment de nos intérêts personnels. Nous avons eu le sentiment de défendre une presse qui se porte de plus en plus mal. Nous espérons que d'autres titres en danger ne suivront pas le même chemin.

**Propos recueillis  
par Yann VOLANT** 9



# Assemblée fédérale du labeur

**Mercredi 31 mai 2006 près de quatre-vingt camarades représentant une trentaine de syndicats ont participé à cette assemblée générale des syndiqués dépendant du secteur fédéral des industries graphiques et du labeur.**

**L**es différentes interventions ont tourné autour de deux points forts :

1. les restructurations dans les entreprises et les luttes menées par les salariés pour sauvegarder le maximum d'emplois,

2. la renégociation de la convention collective du labeur et le rapport de forces à construire pour ne pas perdre d'acquis.

Qu'il s'agisse de Québecor, de l'Imprimerie nationale, de JDC, d'Hélio Corbeil ou de Lithotech France, l'imprimerie lourde du labeur continue à se restructurer en opérant ici ou là des rapprochements ou des fusions, en s'alignant sur le marché européen. La baisse du coût du travail et la satisfaction de l'appétit des actionnaires sont les maîtres mots de la stratégie patronale.

Bien évidemment, c'est le social qui a été le plus sacrifié depuis plusieurs années puisque près de 12 000 emplois ont disparu entre 2004 et le

1er trimestre 2006. Ainsi, le secteur tout entier ne compte plus qu'à peine 70 000 salariés.

Malgré ces difficultés et encouragés par les luttes pour le retrait du CPE, les salariés - avec leur syndicat - se sont mobilisés autour d'objectifs revendicatifs tels que l'emploi ou les salaires et ont marqué des points :

● à Hélio Corbeil, l'activité a été maintenue sur le site,

● à l'IN, le ministre de l'Intérieur a reculé sur l'impression du passeport biométrique,

● au sein du groupe SEGO, les salariés de PLIFAC ont obtenu une augmentation de salaire.

C'est dans ce cadre que la négociation d'une nouvelle convention collective continue avec l'exigence, pour les salariés, d'avoir un socle revendicatif autour des thèmes essentiels :

● l'élargissement du champ d'application de la grille de classifications de 1993,

● la RTT et l'organisation du tra-

vail autour de l'accord de branche de 1999, le temps de travail effectif, les heures supplémentaires,

● la formation professionnelle,

● les questions relatives à la sécurité, à la santé et aux conditions de travail...

La majorité des intervenants a insisté sur la mobilisation dans les entreprises autour de ces revendications et sur la construction d'un rapport de forces capable de peser sur la suite des négociations afin que soient préservés les acquis de notre convention collective dont nous fêterons le 50<sup>e</sup> anniversaire en octobre prochain.

Cette assemblée s'est terminée par un appel à faire de la rentrée 2006 un moment fort de l'activité revendicative fédérale et à préparer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la convention collective en mobilisant les salariés de toutes les industries graphiques pour la défense de leurs acquis historiques.

**Ali M'SAOURA**

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### PLIFAC, GROUPE SEGO

Le renouvellement de la délégation unique s'est effectué fin mai et les 2 sièges à pourvoir au Comité d'entreprise ont été confortablement remportés par les candidats CGT. Ce résultat positif est à mettre à l'actif du travail remarquable que mène le collectif syndical de PLIFAC, notam-

ment le délégué syndical CGT.

### CORTEX LASER

Avec près de 60 % des voix, les candidats présentés par le syndicat du Livre CGT ont raflé les 3 sièges titulaires et 1 siège suppléant pour le 1<sup>er</sup> collège. Les élus CGT se sont engagés à faire fonctionner le Comité d'entreprise dans l'intérêt de tous les salariés

de l'entreprise et surtout à contraindre la direction à verser régulièrement la subvention légale du Comité.

Les élus CGT, tout en s'appuyant sur l'aide de leur syndicat, ont un cahier revendicatif chargé (subvention du CE, sauvegarde de l'emploi, salaires, polyvalence et conditions de travail...).



## Résolution sur le nouveau système de répartition des cotisations adoptée par le 48<sup>e</sup> Congrès

### Démocratie et solidarité dans la répartition des cotisations

Le 48<sup>e</sup> Congrès adopte le nouveau système de répartition des cotisations, dont le principe et la construction ont été lancés aux précédents congrès.

Ce nouveau système repose sur :

- l'expression en pourcentage des quote-parts attribuées aux organisations ;
- l'adoption par le congrès confédéral d'une répartition-cadre nationale du timbre Fni et du timbre mensuel ;
- l'adoption par les syndicats d'une même profession, par délibération collective en congrès fédéral ou lors d'une instance statutaire entre deux congrès, de la répartition de la part professionnelle du timbre mensuel entre la Fédération et les autres organisations reconnues comme bénéficiaires ;
- l'adoption par les syndicats d'un même département, par délibération collective en congrès départemental ou lors d'une instance statutaire entre deux congrès de la répartition de la part interprofessionnelle territoriale du timbre mensuel entre :

- l'Union départementale et le comité régional,
- les Unions locales,
- les autres organisations reconnues comme bénéficiaires.

Cette délibération doit reposer sur une concertation entre l'union départementale et les unions locales.

Elle peut ou non mettre en place une mutualisation entre unions locales des versements en provenance des syndicats.

**Le 48<sup>e</sup> Congrès adopte la répartition cadre nationale suivante :**

- timbre FNI : 33 % pour le syndicat, 67 % pour le Fond National Interprofessionnel, INDECOSA et l'Avenir social ;
- timbre mensuel : 33 % pour le syndicat, 67 % pour les organisations bénéficiaires, dont :
  - 29 % pour la Fédération et les autres organisations du champ professionnel ;
  - 25 % pour l'Union départementale, les Unions locales, le Comité régional et les autres organisations du champ interprofessionnel territorial ;
  - 10 % pour la Confédération et les autres organisations du champ national interprofessionnel ;
  - 3 % pour le mensuel confédéral adressé à tous les syndiqués ;
  - sur les timbres des syndiqués affiliés à l'UGICT, pour leur publication spécifique, un abattement de 6 % des versements aux organisations bénéficiaires

Pour prendre en compte les diversités des besoins

professionnels et locaux, notamment de droits et moyens syndicaux, les syndicats peuvent adopter, dans chacune des instances citées ci-dessus, une modulation entre leur pourcentage et celui de leur champ professionnel et/ou celui de leur champ interprofessionnel territorial. Une modulation peut soit augmenter la part du syndicat, soit augmenter la part des organisations bénéficiaires.

Le Congrès confédéral fixe une limite à toute modulation professionnelle ou territoriale qui diminuerait le pourcentage du syndicat. Cette limite est fixée à 4 %.

Le syndicat conserve la part de la cotisations qui lui revient et reverse le reste de façon globale.

Un organisme national de répartition est créé, auquel le syndicat effectue ses versements et qui se charge de la répartition aux organisations bénéficiaires concernées. Le système instaure la réalisation et l'envoi à tous les syndiqués à jour de cotisation un mensuel compris dans leur cotisation, réalisé par la *Nvo*. Il finance une publication spécifique aux ingénieurs, cadres et techniciens affiliés à l'Ugict à partir de leur propre cotisation. Il incite tous les syndiqués à s'abonner à l'hebdomadaire *Nvo* et les retraités à *Vie Nouvelle*. Il répond aux objectifs politiques fondamentaux visant à rendre la répartition des cotisations :

- conforme à la place du syndicat dans la Cgt. Désormais, il voit sa part définie par des décisions de congrès ou d'instances où il est mandaté ;
- démocratique : les pourcentages attribués aux organisations bénéficiaires ne sont plus décidés de façon séparée dans chaque organisation, mais collectivement par les syndicats ;
- solidaire : chaque règlement effectué par un syndicat est automatiquement reversé à toutes les organisations bénéficiaires, conformément à la répartition préalable décidée collectivement ;



- transparente : les syndicats et les organisations bénéficiaires ont un accès permanent aux états de règlement des cotisations Fni et mensuelles ;
- simple et efficace : dès qu'un versement est effectué par un syndicat, la répartition est effectuée à toutes les organisations bénéficiaires.

Il respecte et favorise la responsabilité du syndicat de collecter les cotisations des syndiqués et d'assurer les versements nécessaires au fonctionnement des organisations professionnelles et interprofessionnelles, territoriales et nationales de la Cgt.

Le système respecte et favorise l'application des principes du fédéralisme et de la confédéralisation dans les politiques financières des organisations, la construction et le suivi de leur budget. Il devra tenir compte selon les circonstances de l'absence de droits et moyens syndicaux de certaines organisations confédérées.

Il appelle à ce que les syndicats parviennent à rendre effective la cotisation à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, conformément aux statuts de la Cgt.

Le système est mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2007, conformément aux dispositions de la nouvelle Annexe financière aux statuts confédéraux, qui précise les modalités d'application de la présente résolution. Le prochain congrès évaluera l'ensemble du dispositif.



# Sur le front



Julien Guérin

**Pour témoigner de 1936, le « Livre parisien » a fait appel à un militant notoire de notre syndicat et encore plus sûrement à une grande figure de la classe ouvrière. C'est à Julien Guérin, né en 1913, secrétaire de la section Clicherie de 1945 à 1964, cofondateur de la Caisse Gutenberg en 1951, dont il assure la présidence jusqu'en 2001, membre des commissions d'apprentissage des clicheurs et du CAP de l'école Estienne, conseiller prud'homal pendant 12 ans jusqu'en 1978, il fait partie des 10 % de survivants à l'engagement de son unité contre les allemands en 1939, prisonnier de guerre, il s'évade d'Allemagne en 1941. Il participe à la résistance à Clermont Ferrand, il est gravement blessé à la manifestation de Charonne le 8 Février 1962.**

**V**ous comprendrez pourquoi, notre camarade, âgé de 93 ans et combattant sur tous les fronts, est sollicité aujourd'hui pour nous parler du Front populaire. Pour bien comprendre le formidable élan de 1936, nous dit-il, il faut mettre en perspective l'effroyable misère des travailleurs dans les années trente. La crise économique a doublé les sans emploi entre 1931 et 1936.

Pour vous donner une idée de notre dénuement, permettez-moi d'évoquer un souvenir personnel. En 1929, lors de ma dernière année d'apprentissage à l'école Estienne, il m'a fallu économiser un an pour m'acheter un livre afin d'apprendre l'Espagnol,

économies que je réalisais en traversant Paris à pied au lieu de prendre le métro. Or, la semaine de cours était de 60 heures, du lundi au samedi inclus, 10 heures par jour. Leçons, devoirs et deux heures de transport quotidiennes en sus. Il fallait vraiment être hispanophile !

Mais quelle fierté, à 17 ans, de sortir de la prestigieuse école Estienne, diplôme de clicheur en poche ! Pour en revenir au Front populaire, à ses grandes conquêtes : congés payés, élections des délégués du personnel, semaine de 40 heures, conventions collectives, mon point de vue est davantage celui d'un témoin que celui d'un acteur. En effet, les profes-

sions du Livre, grâce à la puissance syndicale, étaient en avance par rapport aux autres entreprises et nous n'avons pas fait grève avec occupation comme beaucoup d'entreprises. Par exemple, je me souviens de mon premier jour dans l'imprimerie ALCAN, rue Paul Lelong, c'était le 1er juillet 1931. Dès mon arrivée, je fus accueilli par un petit chef, qui me demanda de quelle couleur était ma carte syndicale, constatant que celle-ci était rouge, comme l'était la carte de la CGTU, syndicat révolutionnaire auquel avaient adhéré les clicheurs après la scission de 1921, mon mentor, satisfait de l'examen, m'indiqua mon poste de travail.



Cette force syndicale résultait de la création du Syndicat général du Livre vers 1928.

Alors qu'auparavant régnait la division entre une douzaine de syndicats de métiers affiliés pour certains à la CGTU révolutionnaire et pour d'autres, à la CGT réformatrice. A compter de cette date, les syndicats, tous affiliés à la CGTU, ont pris le titre de section pour former le Syndicat général du Livre.

**Puissance syndicale :**

Ainsi, dès mon entrée dans la profession, je constatais que nous avions déjà une convention collective (signée en 1913 ! ) qui était respectée. Le travail de nuit était interdit aux moins de 18 ans suivant la loi héritée de la Commune de Paris. Nous étions payés au service et la règle du 4 pages, 4 heures, 4 hommes, était respectée. Les heures supplémentaires étaient majorées.

En 1934, j'effectuais mon service militaire. C'était l'année des grandes manifestations contre l'extrême droite et la terrible répression de la manifestation du 6 février contre les factieux qui voulaient renverser la République, avec les trains de mineurs qui montaient à Paris prêter main forte aux manifestants.

Je dois à l'honnêteté de dire que, du fait de l'avancement en matière d'acquis sociaux, hormis aux Messageries Hachette, nous n'avions pas fait grève comme dans le reste du pays.

Bien entendu, ce qui a été conquis l'a été grâce à la puissance syndicale.

– ainsi, en ce qui concerne la

convention collective, celle-ci reprenait pratiquement l'ensemble de ce que nous avons acquis et a été signée en 1937 avec le SPP.

- Les congés payés : nous avons ajouté les 2 semaines des accords de Matignon à la semaine déjà acquise pour arriver à 3 semaines.
- Nous avons déjà l'échelle mobile des salaires.

qui a été opposé aux patrons pour la création de la Caisse Gutenberg.

En ce qui concerne la réunification syndicale qui a marqué la période du Front populaire, celle-ci a été confortée par la création, fin 1934, du Comité intersyndical du Livre permettant de grouper les forces du Syndicat général du Livre avec d'autres syndicats profes-

sionnels, notamment ceux des correcteurs et des typographes.

En 1936, j'ai effectué un périple en Espagne, où j'ai établi de très nombreux contacts, avec une population acquise à la cause républicaine.

Je voyais avec effroi s'avancer le spectre de la guerre mondiale, épouvante décuplée par le fait que je n'ai vu qu'une fois mon père, tué en 1914, comme le fut la totalité des 6 hommes de ma famille.

Les différentes sections du Livre CGT ont soutenu très activement les républicains espagnols et certains camarades ont eu une conduite héroïque dans les rangs des brigades internationales.

Et puis, vint le temps des désaccords dans le gouvernement du Front populaire, le retour de la réaction avec le gouvernement Daladier Reynaud, supprimant la

loi des 40 heures, la fin du Front populaire.

Les conquêtes sociales nous sont restées mais aussi le souvenir d'une liesse populaire sans mélange dans l'action.



– Rappelons que dès 1913, les cli-cheurs avaient obtenu une convention.

– Pour souligner les avancées dans le Livre, il faut dire que dès 1937, la section des Rotativistes prévoyait la constitution d'une Caisse de retraite. En 1951, c'est cet article



# Mumia Abu Jamal versus George W. Bush

**Trois ans après le rejet massif par des millions de manifestants de par le monde de « la guerre contre le terrorisme » promulguée par l'administration américaine, les dangers que l'opinion publique mondiale dénonçait alors se sont réalisés.**

**La guerre civile fait rage en Irak et en Afghanistan, les talibans font de nouveau parler d'eux.**

L'échec du président des USA, George Bush, s'alourdit mois après mois au point que des généraux de l'armée étasunienne n'hésitent plus à dénoncer ouvertement les choix du commandant en chef et de son administration. Quelles en sont les raisons ? Les autorités américaines, en proie à une situation qui leur échappe et dont elles sont responsables en sont réduites à faire régner la terreur pour endiguer la résistance des Irakiens et la guerre civile qui déchire aujourd'hui le peuple irakien.

La terreur, l'horreur de la guerre commandée depuis la Maison blanche et le Pentagone, nous en voyons le cœur chaque jour davantage dans l'inhumanité que réservent l'administration et la justice américaines aux prisonniers déportés, torturés et privés des moyens juridiques de se défendre.

## **No justice, no peace (pas de justice sans paix)**

Les photos d'Abu Ghraib, comme la situation des déportés prisonniers à Guantanamo la base militaire américaine sur le territoire cubain, nous montrent où conduisent les voies sans issue des va-t-en-guerre à l'idéologie impérialiste.

## **Montée de la violence et recul de la justice**

Comme l'ont révélé les transferts clandestins de prisonniers mis en œuvre par la CIA – dans le cadre d'une disposition juridique spécifiquement créée pour l'occasion, appelée « déportations extraordinaires » – entre ces centres d'emprisonnement et des lieux de torture clandestins l'administration américaine bafoue les normes juridiques et le droit édictés par les institutions, les conventions et la Cour de Justice internationale.

L'histoire pourrait-on dire, se répète pour une Amérique qui, une nouvelle fois, sacrifie sa jeunesse pour l'occupation de « zones géostratégiques »

de première importance pour son approvisionnement et son contrôle des ressources énergétiques à l'échelle planétaire.

De paix, de justice et de démocratie pour les Irakiens et les Afghans, il n'en est en réalité pas question. Seule compte la soumission des peuples aux intérêts des dirigeants de la super puissance Etats-Unis d'Amérique.

neur de notre syndicat – ne doit d'être en vie qu'à la mobilisation internationale, au soutien et à la solidarité qui se sont exprimés depuis toutes ces années à travers le monde.

Ces derniers mois, la situation juridique de Mumia a sensiblement évolué puisque la Cour d'appel fédérale a décidé, après des années de blocage, non pas de rouvrir l'ensemble du pseudo procès de 1982 mais d'enten-

tient dans les solidarités qui s'organisent ici et là, dans les communes, les associations, les syndicats, chez toutes celles et tous ceux qui refusent l'injustice et la peine de mort.

## **Solidaires dans l'action**

Cette solidarité, les adhérents de l'imprimerie du Monde à Ivry-sur-Seine – et tout particulièrement, celles et ceux de l'atelier d'expédition – l'ont mise en œuvre dans le cadre de la souscription nationale lancée par le collectif unitaire national des organisations qui supportent Mumia Abu Jamal.

Cette initiative a permis de verser la somme de 420 euros au collectif unitaire afin de participer aux frais financiers qu'implique, dans le système judiciaire nord-américain, une défense digne de ce nom. Sans argent, point de justice ! En effet, sous ces latitudes, pour un innocent victime d'un complot politique, la justice, cela se paie (même après 25 ans dans le couloir de la mort).

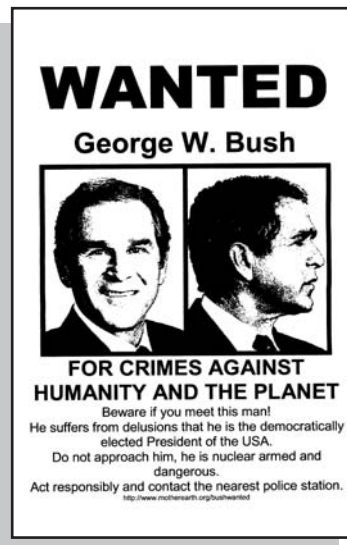
## **Une publication pour soutenir Mumia**

Pour élargir la solidarité et populariser davantage l'histoire et la situation de Mumia, le collectif unitaire vient de publier une brochure qui est disponible auprès du MRAP au prix de 5 euros.

Cinq euros pour soutenir efficacement notre adhérent d'honneur, c'est un acte concret de solidarité que nous sommes nombreux à pouvoir réaliser. Comme le dit le proverbe : ce sont dans les petites rivières que naissent les grands fleuves. Alors, pour ce qui est en notre pouvoir, faisons en sorte de donner de l'écho à la voix d'un homme tranquille qui poursuit son engagement en nous écrivant, libre du fond d'une cellule de condamné à mort.

\*We wont freedom, une vie dans le parti des Black Panthers. Editions « Le temps des cerises »

**Guillaume Thomas Flores**



La justice, les droits et la démocratie en Amérique, c'est exactement ce dont nous parle Mumia Abu Jamal depuis le couloir de la mort en Pennsylvanie. Il en parle aujourd'hui (avec son nouveau livre\*) comme il l'a toujours fait en journaliste libre rapportant et dénonçant les injustices subies par tous les sans-voix que le système de la société nord-américaine condamne à subir.

Voilà pourquoi un homme libre, « porté par le courage tranquille de son innocence », écrit et survit dans les pires conditions d'inhumanité depuis 25 ans, dans une cellule de trois mètres sur deux.

Depuis 1982, date de sa condamnation à mort après une parodie de justice, Mumia Abu Jamal – citoyen d'honneur de nombreuses villes françaises dont Paris et adhérent d'hon-

dre les récriminations juridiques des avocats de Mumia concernant les conditions du procès et la légalité des procédures.

Ce nouvel examen porte sur la forme et non sur le fond de l'affaire. C'est une étape importante qu'il faut replacer dans le contexte général du parcours et du système judiciaire américain pour en saisir l'importance. Cette requête aboutira à un nouvel avis portant sur les droits bafoués de l'accusé, sur le choix des jurés et sur la légalité de la procédure. Il ne sera alors toujours pas question de l'innocence de Mumia mais de nouvelles conclusions pourraient ouvrir un passage vers un nouveau procès.

Dans cette phase particulièrement délicate où il semble que la vie d'un homme ne tienne qu'à un fil, le meilleur filet de sécurité de Mumia





## La stéréotypie, une tranche d'histoire de l'imprimerie

Qui dans la profession, aujourd'hui, connaît encore la stéréotypie, cette branche de la typographie ? Bien peu, sans doute, parmi les professionnels des nouvelles techniques.

C'est pour répondre à ce manque de connaissance de l'histoire de sa profession que cet ancien clicheteur a écrit ce livre.

Cet ouvrage se présente en deux parties. Dans la première, l'auteur, pour exposer sa profession a choisi de raconter ses souvenirs d'apprentissage. Dans la seconde, il brosse une histoire assez complète de l'invention de cette discipline qui était devenue nécessaire à la typographie.

Le livre bénéficie de deux préfaces, l'une du point de vue de l'histoire des métiers, par une historienne professionnelle, Présidente de l'Université de Bordeaux II, l'autre, par le célèbre auteur d'ouvrages sur l'imprimerie, Roger Dédame.

Nul doute que les nouvelles générations, mais les anciennes aussi et les clicheteurs eux-mêmes apprendront beaucoup sur ce métier disparu.

D'un format de 170x220, gros de 400 pages, l'ouvrage est illustré de très nombreuses photographies.

### Nous étions clicheteurs

Un métier d'imprimerie disparu : la clicherie



Jean-Claude Faiveur

Préfaces de Anne-Marie Cocula et Roger Dédame  
Éditions du Terrier

#### Bon de Souscription pour le livre : « Nous étions clicheteurs »

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse ou lieu-dit : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Nombre d'exemplaires : ..... x24,8€ (20€ + 4,8€ Postlivre) = ..... €

Bon à envoyer avec chèque à J.-C. Faiveur, Le Terrier, 24150 Cause de Clérans.

(26 € après clôture de la souscription)

Les chèques seront mis à l'encaissement au moment de l'envoi des livres.

## Elections S.P.P.S : importante victoire de la C.G.T.

C'est avec détermination et sans ambiguïté aucune, que les salariés de la S.P.P.S (société Presse Paris Service – filiale des N.M.P.P.) ont renouvelé leur confiance sans faille aux candidats de la C.G.T. présentés par le SGLCE aux élections professionnelles du 6 juillet 2006.

Avec un taux de participation record (91 %) et en votant massivement pour les candidats de notre organisation syndicale (près de 78 %), ils confirment, une fois de plus, l'unité retrouvée depuis qu'ils ont rejoint leur section d'origine, la section Messageries du SGLCE ; en dépit des entreprises de division menées en permanence par le syndicat parachuté dit « SPPS-CGT » dont les adeptes ont préféré, de toute évidence, voter FO comme le laisse apparaître très clairement l'analyse des résultats.

Il nous reste à tourner définitivement la page et à mettre tous les atouts du côté des salariés pour l'avenir.

Pour cela, il nous faut agir, tous ensemble, dans l'unité. C'est pourquoi, nous appelons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, à rejoindre la C.G.T., donc le SGLCE.

### La Section Messageries

DELEGUES DU PERSONNEL			
		Titulaires	Suppléants
C.G.T.	77,45 %	4 élus	4 élus
F.O.	22,55 %	1 élu	1 élu
DELEGUES AU COMITE D'ENTREPRISE			
C.G.T.	77,98 %	3 élus	3 élus
F.O.	22,04 %	1 élu	1 élu

## Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Mai 2006	114,66	+ 0,4	+ 2,1
Avril 2006	114,16	+ 0,4	+ 1,7
Mars 2006	113,69	+ 0,3	+ 1,5
Février 2006	113,36	+ 0,4	+ 1,8
Janvier 2006	112,94	- 0,1	+ 2
Décembre 2005	113,0	+ 0,1	+ 1,5
Novembre 2005	112,9	- 0,2	+ 1,6
Octobre 2005	113,1	- 0,1	+ 1,8
Septembre 2005	113,2	+ 0,5	+ 1,9
Août 2005	112,7	+ 0,4	+ 1,8
Juillet 2005	112,3	+ 0,2	+ 1,5
Juin 2005	112,5	+ 0,2	+ 2
Mai 2005	112,3	+ 0,1	+ 1,6

Source : Insee

## Salaires

### Salaires minimum

■ Smic au 1<sup>er</sup> juillet 2006 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé). 8,27 € brut/heure ; 1 254,31 € sur la base légale de 35 heures.

– Jeunes salariés :

16 ans : 6,62 € ; 17 ans : 7,44 €.

– Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,27 €.

### Minimum garanti

3,17 €.

### Jeunes-apprentissage

Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 (sur la base de 151,67 heures mensuelles).

De 16 à 17 ans :

– 1<sup>re</sup> année : 313,577 € + complément différentiel (CD) ;

– 2<sup>e</sup> année : 464,095 € + CD ;

– 3<sup>e</sup> année : 664,784 € + CD.

De 18 à 20 ans :

– 1<sup>re</sup> année : 514,267 € + CD ;

– 2<sup>e</sup> année : 614,611 € + CD ;

– 3<sup>e</sup> année : 815,301 € + CD.

A 21 ans et plus :

– 1<sup>re</sup> année : 664,784 € + CD ou si plus favorable, 53 % du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé (SMIC) ;

– 2<sup>e</sup> année : 765,129 € + CD ou 61 % du SMC, si plus favorable ;

– 3<sup>e</sup> année : 978,361 € + CD ou 78 % du SMC, si plus favorable.

### Prestations sociales (catégories 1)

Plafond mens. de la Séc. soc. mensuel : 2 589 €, 31 068 € par an.

### Taux d'intérêt légal pour 2006

2,11 %

### Aide juridictionnelle

Plafond de ressources mensuelles (année civile précédente) :

Aide totale : 859 €, aide partielle : 1 288 €, majoration de + 155 €, pour les deux premières à charge et 98 € pour la troisième et les suivantes.

